

**Communiqué de  
presse**

**Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication,  
a répondu aux interrogations des auteurs à l'occasion du 42ème  
Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême**



Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, a exprimé son attention à la condition sociale des auteurs, dimanche 1er février 2015 à l'occasion de la cérémonie de clôture du 42ème festival international de la bande dessinée d'Angoulême.

Fleur Pellerin a écouté les inquiétudes des auteurs relatives aux conditions économiques de la profession, exprimées lors des Etats Généraux de la Bande Dessinée, organisés le 30 janvier 2015. Suite à une rencontre avec les organisateurs des Etats Généraux et les représentants des auteurs et des éditeurs à Angoulême, la ministre a souligné sa vigilance particulière sur le sujet de la protection sociale des auteurs.

Concernant le régime de base, la ministre a affirmé que sa nécessaire modernisation, dont l'objectif est d'assurer une meilleure qualité de service et de garantir le niveau de protection sociale, ne serait engagée qu'au terme d'une large consultation des organisations professionnelles concernées, qui se déroulera au premier semestre 2015.

Au sujet de la réforme du régime obligatoire de retraite complémentaire, engagée par son conseil d'administration, composé de représentants des auteurs et des artistes, la ministre a rappelé la volonté du Gouvernement qu'une concertation soit organisée dans les plus brefs délais, en vue d'aboutir à un consensus de la profession, ainsi que la disponibilité des services de l'Etat dans ce cadre.

**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

**Toute l'actualité du ministère de la Culture et de la  
Communication**

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

Paris, le 01 février 2015